

Déclaration CTA 24 mars 2021

Mme la Rectrice, mesdames et messieurs les membres du CTA,

Le SNALC est un syndicat qui prône la méritocratie comme levier des valeurs républicaines dans notre société. Si le PPCR et la loi du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique sont jalonnés de garde-fous, ils n'en restent pas moins la consécration d'un système qui instaure un passage à un rythme quasi unique pour tout le monde, un lissage des carrières et des individus, une forme de déshumanisation de notre système. La disparition des GT et CAPA en sont l'illustration flagrante. Moins de dialogue social, moins de lisibilité, plus de méfiance envers l'institution sont le corollaire de la mise en place de ces réformes. La mobilité, qui est un droit du fonctionnaire, se convertit, avec les réformes budgétaires du secondaire, en une fuite en avant. Des collègues, ayant perdu de nombreuses années d'ancienneté pour avoir un lycée par exemple, se retrouvent en carte scolaire et doivent faire avec, et souvent se retrouver en collègue ! Nous vous demandons la plus grande transparence et un partage avec les syndicats siégeant pour garantir que ces opérations se dérouleront dans le respect des règles et des situations personnelles. L'an dernier des situations furent traitées différemment d'un corps à l'autre et d'une discipline à l'autre. Ces opérations sont lourdes, il est contre productif de vouloir se passer de notre expertise et de nos remontées de terrain .

Les LDG prônent l'équité de traitement et la transparence des opérations mais là aussi une trop grande part est faite à l'arbitraire d'une visite de carrière qui peut être une visite sanction, d'une utilisation de la part d'autonomie de la dotation globale interne pour régler des désaccords personnels et se débarrasser de disciplines ou de collègues gênants ! Qu'en est-il des sacrifiés du PPCR qui n'ont pas eu de visite de carrière au 9ème et se voient affublés d'un avis satisfaisant ou TS qui les condamne à attendre une promotion à la classe exceptionnelle tardive ?

Que dire des visites de carrière qui n'ont pas pu se tenir à cause de la situation sanitaire et qui ont eu un avis TS malgré un investissement de qualité? Pourquoi les priver d'un « excellent » ? Seront-ils entendus lors des contestations ? Ou ne peut on être gratifié d'un excellent si la visite n'a pu se faire ? Le SNALC continue à demander une répartition différente des quotas entre les deux viviers de la classe exceptionnelle car le premier vivier permet la perte de trop de promotions.

Cette mise en concurrence des disciplines, ces projets d'évaluations de contrats annuels des EPLE, le musellement des enseignants et leur assujettissement aux hiérarchies directes entraînent un mal-être qui plonge la profession dans une souffrance de plus en plus grande.

Nous le voyons bien avec les signalements du CHSCTA et la quasi inexistence des chsct à l'échelle de l'établissement scolaire ! Continuerons-nous à renforcer la crise des vocations ?

Vous avez initié, comme le prévoient les LDG une RH de proximité. Quelles en sont les compétences si une situation de souffrance est avérée ? L'anonymat des personnels, menacés ici et là quand ils veulent vous contacter doit être garantie ! Des enquêtes impartiales doivent être diligentées plus souvent. Acceptez-vous qu'on menace des personnels de « faire un courrier à la Rectrice » quand ils ne comprennent pas qu'on leur refuse une formation, l'accès à une HMI la nécessité de service ! Nous vous demandons aussi de clarifier vos positions quant à l'accès aux EPLE pour les délégués syndicaux? On permet à certains de faire de l'obstruction à l'activité syndicale ! Les LDG doivent garantir ce droit, le faire vivre et le valoriser.

Enfin, pour terminer, nos collègues, exposés quotidiennement dans cette crise sont là, avec leurs élèves, dans les classes, au primaire et au secondaire, pour effectuer leur mission malgré la situation sanitaire souvent complexe. Le SNALC a demandé dès la mise en circulation du vaccin à être prioritaires après les personnels médicaux. Nous avons encore écrit au Ministre avec l'UNSA et la CFDT pour dénoncer l'absence du critère d'exposition pour cibler les professions concernées. Il a été annoncé hier que les enseignants pourraient être une profession cible. Nous vous demandons par conséquent de nous dire quand se feront les campagnes de vaccination pour les professeurs volontaires dans notre académie ?

Je vous remercie, Jérôme MOTET SNALC